



N° 17/040/AFF CULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

SÉANCE DU 30 MARS 2017

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES
Modification des tarifs de mise à disposition des équipements culturels.

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de mars à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 mars 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Sylvie ROSSI ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Jean-Michel SAULI à Armand PAPI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Marie-Antoinette CUCCHI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste SANTINI à Gaby BIANCARELLI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Jean-Marc ANDREANI à Georges MELA ; Didier REY à Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM à Fabien LANDRON.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint en charge des affaires culturelles, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibérations n° 15/042/AFF CULT du 09 avril 2015 et n° 15/130/INF-BAT du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de mise à disposition des divers équipements culturels et en a fixé leurs tarifs.

Il convient de modifier ces derniers en prenant en compte la proposition de la nouvelle tarification particulière concernant les réunions, assemblées, etc. associatives ou non à caractère politique.

Sont ainsi proposés les tarifs suivants :

DÉSIGNATION DES LOCAUX ET NATURE DE LA DEMANDE	TARIFS*				CAUTION
	1/2 journée	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour	
SALLE AMPHITHEATRE DU CENTRE CULTUREL					3.000,00 €
Spectacles (frais techniques non inclus)					
Demandes formulées par des associations**		300 €	210 €	150 €	
Demandes autres que par des associations		600 €	420 €	300 €	
Congrès, colloques, séminaires, conférences, réunions					
Demandes formulées par des associations		300 €	210 €	150 €	
Demandes autres que par des associations		600 €	420 €	300 €	
Option frais techniques (sonorisation et lumières)		550 €	- €	- €	
Demande émanant et/ou à caractère politique***	1.000 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €	
AUTRES ESPACES DU CENTRE CULTUREL					- €
Salle de réunion	230 €	300 €	200 €	150 €	
Espace rencontre (cafeteria)	230 €	300 €	200 €	150 €	
Hall d'exposition (foyer)	230 €	300 €	200 €	150 €	
Demande émanant et/ou à caractère politique***	400 €	400 €	400 €	400 €	
SALLE POLYVALENTE (ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS)					1.000,00 €
Réceptions et fêtes diverses (en journée / en soirée)					
Demandes formulées par des associations		100 €	50 €	50 €	
Demandes autres que par des associations		100 €	50 €	50 €	
Formations, réunions, conférences et assemblées générales					
Demandes formulées par des associations	50 €	100 €	50 €	50 €	
Demandes autres que par des associations	50 €	100 €	50 €	50 €	
Demande émanant et/ou à caractère politique***	500€	500 €	500 €	500 €	
Ateliers hebdomadaires					
Demandes formulées par des associations	25 €	- €	- €	- €	
Demandes autres que par des associations	50 €	100 €	50 €	50 €	
Manifestations à caractère caritatif, social ou humanitaire	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	

* La tarification dégressive est appliquée uniquement sur les journées consécutives.

** Les associations de la commune à caractère culturel, social, humanitaire bénéficient d'une mise à disposition gratuite par an.

*** Uniquement admise en période électorale.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 15/042/AFF CULT du 09 avril 2015 et n° 15/130/INF-BAT du 16 décembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 30 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la grille tarifaire modifiée de location des équipements culturels, ci-après :

DÉSIGNATION DES LOCAUX ET NATURE DE LA DEMANDE	TARIFS*				CAUTION
	1/2 journée	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour	
SALLE AMPHITHEATRE DU CENTRE CULTUREL					3.000,00 €
Spectacles (frais techniques non inclus)					
Demandes formulées par des associations**		300 €	210 €	150 €	
Demandes autres que par des associations		600 €	420 €	300 €	
Congrès, colloques, séminaires, conférences, réunions					
Demandes formulées par des associations		300 €	210 €	150 €	
Demandes autres que par des associations		600 €	420 €	300 €	
Option frais techniques (sonorisation et lumières)		550 €	- €	- €	
Demande émanant et/ou à caractère politique***	1.000 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €	
AUTRES ESPACES DU CENTRE CULTUREL					- €
Salle de réunion	230 €	300 €	200 €	150 €	
Espace rencontre (cafeteria)	230 €	300 €	200 €	150 €	
Hall d'exposition (foyer)	230 €	300 €	200 €	150 €	
Demande émanant et/ou à caractère politique***	400 €	400 €	400 €	400 €	
SALLE POLYVALENTE (ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS)					1.000,00 €
Réceptions et fêtes diverses (en journée / en soirée)					
Demandes formulées par des associations		100 €	50 €	50 €	
Demandes autres que par des associations		100 €	50 €	50 €	
Formations, réunions, conférences et assemblées générales					
Demandes formulées par des associations	50 €	100 €	50 €	50 €	
Demandes autres que par des associations	50 €	100 €	50 €	50 €	
Demande émanant et/ou à caractère politique***	500 €	500 €	500 €	500 €	
Ateliers hebdomadaires					
Demandes formulées par des associations	25 €	- €	- €	- €	
Demandes autres que par des associations	50 €	100 €	50 €	50 €	
Manifestations à caractère caritatif, social ou humanitaire	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	

* La tarification dégressive est appliquée uniquement sur les journées consécutives.

** Les associations de la commune à caractère culturel, social, humanitaire bénéficient d'une mise à disposition gratuite par an.

*** Uniquement admise en période électorale.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes : pour	21
dont procurations	6
contre	
dont procurations	
abstention	7
dont procurations	3
unanimité	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

